

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2013-620/PR/MB portant affectation au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation d'une parcelle de terrain sise à PK 12 sur la route d'Arta.

n° 2013-620/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
2 octobre 2013

Numéro JO  
n° 19 du 15/10/2013

Date du numéro  
15 octobre 2013

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

**VU** Le Décret n°2013-0044/PR en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Septembre 2013.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1

Il est affecté au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation une parcelle de terrain d'une superficie de 4ha sis à PK 12 sur la route d'Arta.

#### Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un "Grand Marché".

#### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

**Article 4**

Le présent Arrêté sera enregistré gratuitement.

---

**Article 5**

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**